



L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

édito

N°6

De la mise en route de la nouvelle grande région Aquitaine, peu de nouvelles pour le moment dans la presse régionale, en dehors du compte rendu de quelques chamailleries financières.

Nous ne doutons pas cependant que très vite quelques ambitions claires vont émerger de la réflexion de la nouvelle assemblée régionale. Est-ce à dire cependant que la dimension maritime sera enfin prise en compte à la hauteur des enjeux, en termes d'économie (la grande Aquitaine devient la première région aquacole française), et de développement des énergies renouvelables ?

La carte des projets de valorisation des EMR (énergies marines renouvelables) en cours sur les côtes françaises (présentée page 6 dans ce journal) montre en tout cas le retard pris par l'Aquitaine-Poitou-Charentes dans ce secteur. Favoriser le développement de l'aquaculture extensive respectueuse de l'environnement sur les milliers d'hectares de marais de la nouvelle région, lancer un programme de recherche et de valorisation de l'énergie marine sous toutes ses formes sur les centaines de kilomètres de linéaire côtier de l'Espagne à la Vendée : des challenges, parmi d'autres, à relever pour les élus de cette nouvelle grande région maritime.

Dans ce journal aussi, le sable, toujours le sable, un projet éolien qui aura vécu le temps des (interminables...) études préliminaires, des scénarios pour le futur de notre estuaire ...

Bonne lecture !

Philippe Lucet
président du collectif des deux Rives

Association une pointe pour tous

La grave ici et ailleurs



Ruines du sémaphore de la Coubre recouvert par les dunes dans les années 1970 et récemment à nouveau apparu à marée basse en raison de l'érosion côtière.

Dans notre estuaire les granulats du bâtiment (ou le sable) se sont toujours appelés la grave. Pour preuve la Pointe de Grave, le Platin de Grave, etc ... Cette grave est l'enjeu d'intérêts économiques et environnementaux. L'économie actuelle est dans le présent avec une nécessité de retour sur investissement et de rentabilité. Lorsque la rentabilité n'est plus, cela aboutit à l'abandon.

La protection de l'environnement est dans le futur mais nous savons depuis quelques dizaines d'années que ce futur est très proche et concerne nos petits enfants (soit deux générations et suivantes). Le paradoxe est que la bonne gestion de notre environnement est une obligation « sine qua non » pour avoir une économie pérenne et équilibrée pour eux, alors que les règles économiques actuelles n'ont aucune anticipation. Ainsi la raréfaction d'une ressource enrichit quelques-uns (soit environ 1% des êtres humains) et coûte très cher aux autres, humains et espèces vivantes de nos biotopes.

Tout ceci s'applique chez nous dans notre bel estuaire, mais aussi partout

dans le monde et notre opposition au projet d'extraction au Matelier est basée sur un principe de précaution pour la protection de notre environnement.

Mais nous ne sommes pas les seuls.

Le sable est la troisième ressource à être consommée, après l'eau (dont l'eau potable) et l'air, sur notre terre dont voici quelques exemples de cette consommation mondiale.

Près de chez nous au Maroc, des plages ont complètement disparu en raison d'extraction de granulats marins pour construire des ensembles immobiliers de vacances pour touristes attirés par la plage et le soleil ; ce qui aboutit aujourd'hui à des immeubles vacants et non terminés devant une plage détruite et remplacée par des rochers (le roi UBU n'aurait pas mieux fait). Conclusion : un désastre économique et environnemental. Nous ne souhaitons pas faire la même chose à La Palmyre avec le Club Med. En Algérie la gendarmerie arrête des

personnes pour pillage de sable sur les plages près d'Oran.

Au Sénégal le président de la République demande de mettre fin à l'extraction frauduleuse des dunes en façade maritime.

Plus loin en Asie, pour répondre à l'agrandissement de Singapour et de son besoin en sable, une vingtaine d'îles indonésiennes, ont complètement disparu. Aujourd'hui des importations illégales de sable du Cambodge et du Vietnam se poursuivraient par l'intermédiaire de dealers et de sociétés fictives (enregistrées pourquoi pas dans des paradis fiscaux), notamment pour la construction de digues gigantesques afin d'éviter une submersion de la ville, alors que le problème vient de son enfoncement, très certainement lié au poids énorme des buildings, entre autres.

À moindre échelle nous avons le même problème avec les digues d'enrochement posées sur des fonds sableux comme à La Palmyre.

Autre exemple à Dubaï entouré de désert de sable éolien, du sable marin d'Australie a été importé pour faire des

îlots artificiels, The Palm et The World. Étonnant non ? Aux Maldives, l'action conjointe de la montée des eaux et l'extraction du sable marin a entraîné l'évacuation de 120 îles. Enfin aux États Unis dont la Floride, on constate une perte de sable fin sur les plages tout comme celles de la côte royannaise qui en perdent plus chaque hiver qu'elles n'en reprennent au printemps. Comme vous pouvez vous en rendre compte cette exploitation fréné-

tique et sans discernement, que les journalistes ont appelée la guerre du sable, est générale. Ici comme ailleurs, le sable n'est plus apporté par les fleuves en raison de leur domestication (barrage et détournement) jusqu'à nos côtes et donc nos plages.

Il existe pourtant une solution qui est le recyclage : recyclage des déchets du bâtiment et des travaux publics et recyclage du verre qui broyé, a les mêmes proprié-

tés que le sable. Mais cette solution n'est que très peu utilisée alors qu'avec une volonté citoyenne la technique pourrait suivre.

Plusieurs medias se sont emparés du sujet tels qu'Arte diffusion le 15/05/2014, Télérama en date du 02/04/2014, le journal Les Echos du 24/02/2016 et le mensuel Siné Mensuel d'avril 2016 avec les dires de Philippe Lucet, notre président.

Projet d'extraction de granulats marins *suite...*

Une avancée significative est à mettre à l'actif de notre association dans le cadre du combat que nous menons contre ce projet. Le Conseil de gestion du Parc Naturel Marin Gironde / Mer des Pertuis, dans lequel nous siégeons, a émis le 15 janvier dernier un AVIS DÉFAVORABLE à la demande de concession. Le débat fut animé, les demandeurs ont défendu âprement leur projet, soutenus par le représentant du Port de Bordeaux. Travaillant depuis 3 ans sur ce dossier nous avons pu contrer les arguments des investisseurs.

Le vote a eu lieu à bulletin secret : votants 55, défavorables 28, favorables 13, bulletins blancs des services de l'État (sur ordre du Préfet) 14.

Ne crions pas victoire trop tôt, l'interview du préfet 17 dans « Le Littoral » du 22/01/2016 peut laisser croire que la procédure administrative s'arrête là. La lecture de 2 textes de loi (*) nous incite à rester prudents. L'application de ces textes imposait la date limite de dépôt de tous les avis, y compris celui du Parc marin, au 17/12/2014. Nous l'avons d'ailleurs précisé dans les médias à la suite de l'interview du préfet sans être contredits. L'avis du Parc Marin est tardif et ne s'inscrit donc pas dans le calendrier administratif encadrant l'étude du projet actuellement en instruction à Bercy. Les demandeurs auraient beau jeu d'attaquer en justice une annulation de leur projet uniquement basée sur l'avis hors calendrier du Parc Marin.

Une décision ministérielle peut-elle s'opposer à l'avis d'un établissement public ? Cette épineuse question de droit administratif, que nous avons



Rive droite. La Grande Côte après les tempêtes de février 2016.

posée à plusieurs juristes, n'a pas reçu pour le moment de réponse tranchée ! En cas d'octroi de la concession par le ministre Macron, ou son successeur, cette question sera incluse dans le recours en justice que nous rédigeons.

Saluons tout de même l'engagement au moins verbal du nouveau Préfet 17 Éric Jalon alors que son prédécesseur Béatrice Abollivier s'était contenté de faire un copier/coller du piteux avis de la Commission d'enquête (avis favorable avec réserves). C'est malheureusement à partir de cet avis préfectoral que les services ministériels instruisent depuis l'été 2015. Après l'octroi ministériel de concession minière le préfet 17 aurait 2 mois pour accorder les 2 autorisations d'occupation domaniale du domaine public maritime et d'ouverture des travaux.

Après la publication des arrêtés préfectoraux nous disposerions de 2 mois pour attaquer les 3 actes administratifs encadrant cette procédure complexe :

- devant le Conseil d'État pour la concession minière

- devant le tribunal administratif pour les 2 autorisations préfectorales

Le combat continue, nous travaillons sur la préparation des recours. Le ministre des Mines, en l'occurrence le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, doit rendre sa décision dans les trois ans ce qui nous emmène à l'été 2018. D'ici là tout peut arriver et les incertitudes ne manquent pas :

- changement de locataire à Bercy en 2017
- efficacité du pouvoir de lobbying du BTP sur les services de l'État
- départ du préfet actuel de Charente Maritime

(*) L'article L334-5 du Code de l'Environnement mais plus précis l'article 12 du Décret 2006-798 qui fixe les délais : « les personnes et organismes concernés font connaître leur avis dans le délai de 2 mois suivant l'enquête ».

Fin de l'enquête publique

17/10/2014 + 2 mois 17/12/2014

Avis défavorable du Parc Naturel Marin 15/01/2016

PMVE : interruption du projet

Nous avons rencontré monsieur Gérard Barbé adjoint au maire responsable du développement économique sur la commune et le remercions. Il a suivi et accompagné le dossier PMVE (Pointe du Médoc le Verdon Energies) de A à Z. Il ne cache pas, ainsi que ses collègues élus, sa grande déception sur l'issue de ce projet. Il fait état de ses constatations pour établir un diagnostic afin de rebondir sur des projets industriels réalisables sur le Nord Médoc. Au cours de l'entretien un bref rappel est établi sur les activités passées du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) sur la commune du Verdon/Mer. En 1986 l'activité pétrolière basée sur les terrains du GPMB a cessé. Depuis trente ans l'activité portuaire a périclité pour devenir, au fil du temps, une zone sans aucune occupation. Toutes les industrialisations tentées se sont soldées par des échecs. Le projet PMVE donnait l'espoir de voir de nouveau cette zone en activité apportant ainsi environ 200 emplois, voire plus, à long terme.

Rappelons que le projet initial de PMVE concernait des éoliennes off-shore pouvant être érigées entre le Portugal et l'Irlande et aurait donné une « vitrine » pour la région Aquitaine. PMVE avait répondu à un appel d'offre du GPMB et signé une convention en 2012 à Brême en Allemagne avec le port. L'investisseur possédait tous les brevets nécessaires concernant le off-shore mais aussi le on-shore. Un projet de construction de 16 éoliennes à Naujac aurait constitué pour PMVE la « vitrine » indispensable à présenter aux futurs investisseurs, en évitant la mise en place de 2 prototypes off-shore au Verdon ce qui n'était pas bien « vu » depuis la Rive Droite. Le projet de Naujac a été retoqué à la pose de 8 éoliennes suite à l'incompatibilité avec le passage des avions de l'armée de l'air basés à Biscarrosse.

Rappelons qu'un arrêté en date du 8 juillet 2015 stipule le refus du permis de construire des 16 éoliennes de Naujac. Un nouveau dossier de permis d'implantation pour 8 éoliennes a été aussitôt déposé. Pour ce qui concerne PMVE, à cette date de refus de Naujac, les intervenants étaient dans la phase d'élaboration du permis de construire de l'usine d'assem-

blage au Verdon. Par contre, le certificat d'urbanisme était déposé et accepté pour l'usine à construire, après 4 ans d'études tout de même...

Pour Naujac, PMVE a établi un partenariat avec NGE (ce qui a donné la création de NPE : Naujac Peychemin Energie) et a payé 800 000 euros d'études liées à la mise en conformité du projet par rapport aux lois et aux contraintes réglementaires. En 2015 NPE, via NGE (partenaire de PMVE), fait un recours et le tribunal de commerce impose à PMVE de rembourser à sa filiale, 690 000 euros avant le 31 décembre 2015. Les investisseurs potentiels ont-ils été inquiétés par la « crédibilité » du projet ou lassés par la longueur de la mise en place ? En tous cas, la capacité financière du porteur de projet était limitée et très faible à la date exigée. N'ayant plus de financements possibles, au 31 décembre 2015 PMVE demande un redressement judiciaire qui lui a été accordé. En mars 2016 le Tribunal de Commerce prononce la liquidation. Le PDG de la société, André Kruger fait appel de cette décision, ce qui bloque la situation à ce jour.

Même s'il existait un lien, l'usine du Verdon était une chose et les éoliennes de Naujac une autre. Nous ne pouvons, nous aussi, que faire des constats. Le parcours administratif de ce dossier a subi des lenteurs que l'on pourrait presque qualifier d'inacceptables vu les emplois potentiels apportés dans une région où le chômage est important. Les contraintes liées à l'emplacement ont demandé un travail considérable et un financement qui, semble-t-il, était plus conséquent que celui prévu initialement. Malgré cette volonté d'aboutir et les soutiens des élus concernés (Région, CDC, commune) le projet a échoué. Bien évidemment on peut se poser des tas de questions. Le constat reste évident : l'industrialisation du Nord-Médoc sera-t-elle possible un jour vu les échecs multiples ? Autre question : une partie des élus marque-elle un certain défaitisme par rapport à l'industrialisation de la Pointe du Médoc ? Faut-il penser à une autre orientation pour ces espaces industriels qui, pour l'instant, n'apportent et ne rapportent rien depuis une quarantaine d'années ? Notons que le GPMB a présenté un dossier environnemental

global à l'Etat. Dossier qui a été accepté et qui devrait faciliter les implantations industrielles à venir.

Gérard Barbé reste optimiste. « La vie est espoir même s'il ne se résume qu'à une faible lueur. Nous comprendrions mal que des projets concernant l'éolien ou l'hydrolien partent ailleurs vu la situation géographique et le potentiel du Nord-Médoc » précise-t-il.

Nous avons également rencontré le directeur de la CDC Nord-Médoc, Frédéric Boudeau. La CDC regrette que ce projet n'ait pas abouti, il était porteur d'emplois et conforme au SCOT. Le directeur a accompagné le porteur de projet mais le manque de communication avec A. Krüger aux environs de fin 2015 a semé quelques doutes quant à l'aboutissement du projet. Cependant, tout comme les élus du Verdon, il considère que la reprise attendue du trafic conteneurs présente un espoir non négligeable. Cette zone industrialo-portuaire doit absolument se développer pour l'économie du secteur. Ce serait une porte ouverte à des grands groupes qui pourraient faire acheminer les marchandises jusqu'au Verdon et les redistribuer sur toute l'Aquitaine. Dans le cas contraire il faudrait rester vigilants et ne pas laisser s'implanter « n'importe quoi ». Comme le dit monsieur Boudeau il faut savoir prendre des risques et « tant qu'on n'a pas joué, on ne peut pas dire si on a gagné ou perdu ».

Les 2 projets

Le Verdon sur le site du Port de Bordeaux	Naujac
Usine d'assemblage des turbines pour éoliennes	Parc éolien
Société PMVE (Pointe du Médoc le Verdon Energies)	PMVE + NGE (société partenaire) => Création de Naujac Peychemin Energie (NPE) pour la maîtrise du développement du projet.

L'implantation des éoliennes est sous la responsabilité de la société Valorem qui devrait déposer un permis de construire pour 8 éoliennes à Naujac.

Notre association présente au colloque final adapt'eau le 15 octobre 2015

ADAPT'EAU ?

C'est un projet de recherche universitaire - Comment s'adapter aux variations des régimes hydrauliques (crue et étiage) dans l'environnement fluvio estuarien (EFE) de la Garonne - Gironde.

COLLOQUE FINAL

C'est la présentation des conclusions de ce projet qui a débuté en 2011.

Ce colloque avait 2 buts :

- Présenter le travail des scientifiques sur ces quatre années.
- Partager et mettre en discussion quatre scénarios d'évolution possibles à l'horizon 2050.

ORIGINALITÉS DE CE PROJET

- Une approche interdisciplinaire intégrant, sciences biophysiques, sciences humaines et sociales, acteurs parties prenantes et société civile des territoires.
- Une présentation pédagogique sous forme de quatre scénarios.
- Une confrontation et validation avec la société civile (les participants invités au colloque).

CONSTRUCTION DES SCÉNARIOS

On part de quatre composantes :

- Forçage climatique ; exemple : climatologie, etc.
- Fonctionnement de l'écosystème ; exemple : ressources en eau, contamination métallique, etc.
- Dynamiques sociales et territoriales ; exemple : démographie, occupation des sols, etc.
- Gouvernance ; exemple : conflits et lobbying, politique environnementale etc.

On croise avec des évolutions possibles dans chaque composante.

Par exemple pour le climat on prend trois évolutions possibles (tendancielle, intense, modérée).

Parmi les nombreuses combinaisons possibles, quatre ont été choisies

Voici les quatre scénarios

(une brochure détaille toutes les variables prises en compte).

1/Tout bouge mais rien ne change (Une adaptation par ajustement).

2/Puisqu'il faut de l'eau (Une adaptation par développement de l'offre en eau, barrages, etc.).

3/Les métropoles font des efforts

(Adaptation par l'économie verte)

4/Une voix pour l'écosystème (Une adaptation par des pratiques alternatives).

Ces scénarios permettront de présenter à la société civile les adaptations possibles de manière pédagogique. C'est une aide à la prise de décision.

L'assemblée majoritairement a choisi les scénarios n° 3 et n° 4 comme les plus souhaitables et les plus plausibles

ADAPT'EAU ET NOTRE ASSOCIATION

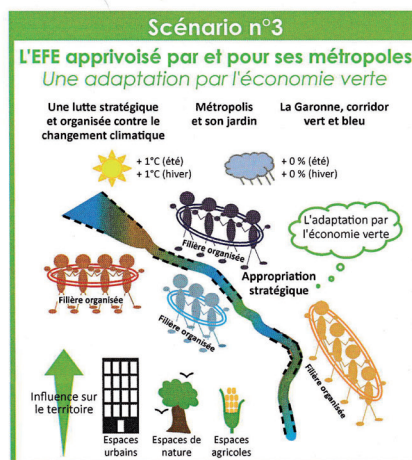
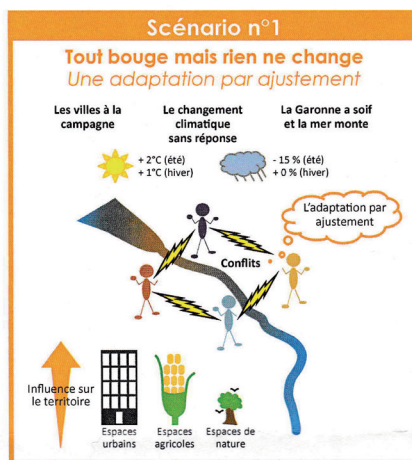
Nous avons été invités :

- Car nous représentons la société civile
- Car nous sommes une association de défense de l'environnement de l'estuaire, sujet de l'étude (EFE)
- Car les scientifiques qui ont travaillé sur la pollution par le cadmium, et la possibilité de développer l'ostréiculture dans l'estuaire, nous connaissent.

Un colloque particulièrement intéressant, pédagogique et très ouvert.

adapt'eau
ANR-11-CEPL-008

Les scénarios Adapt'eau en un coup d'oeil

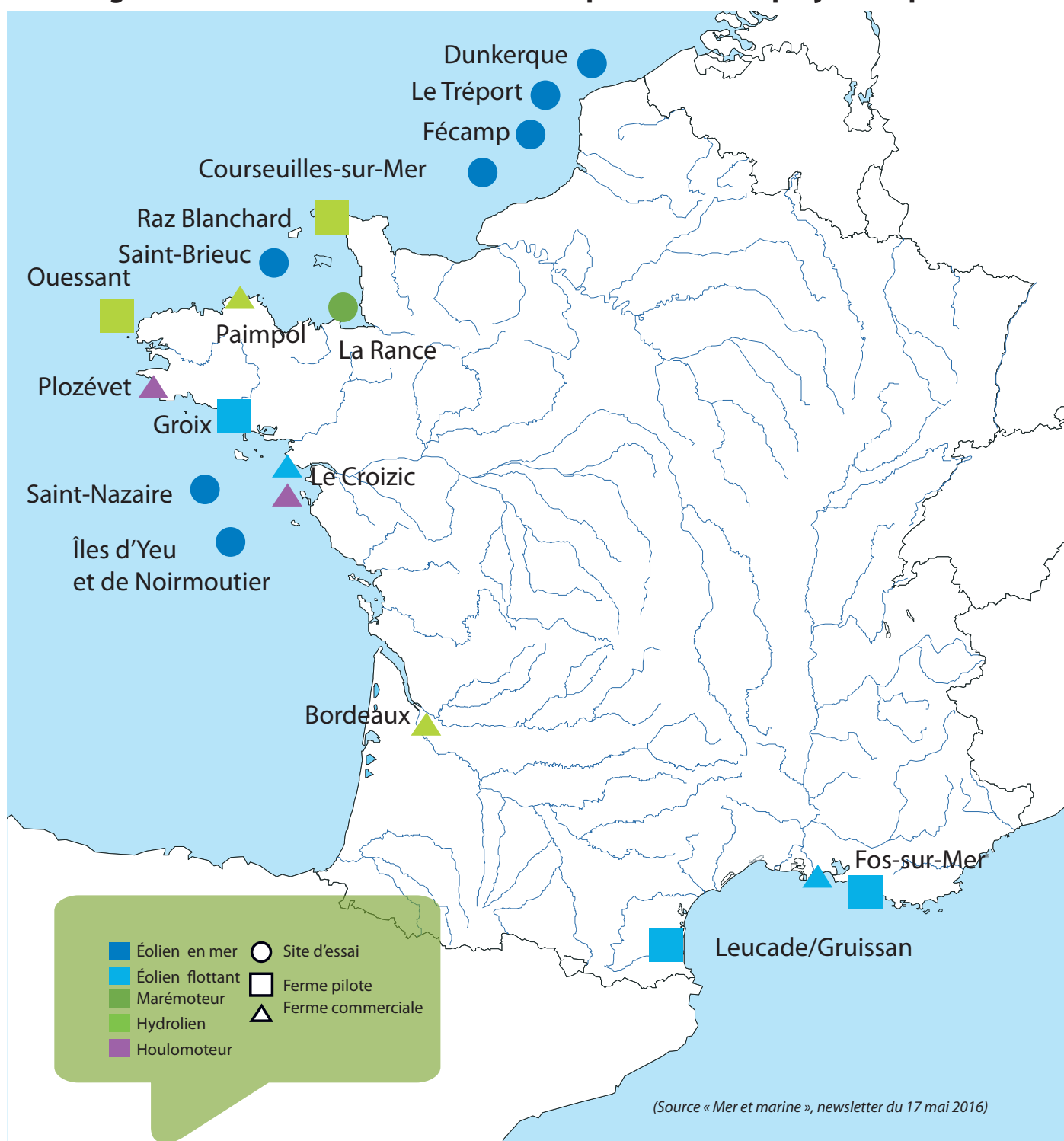


Sources : « Salles D., Labbouz B., Irstea, projet Adapt'eau ANR-11-CEPL-008, <http://www.adapteau.fr> »

Énergies marines renouvelables : Aquitaine Poitou Charentes à la traîne...

La carte ci-dessous montre le nombre et la variété des expérimentations et même des projets en cours sur l'ensemble des côtes françaises. Éolien, hydrolien, utilisation de la houle, de la marée, toutes les régions atlantiques développent des pôles de recherche-développement... sauf notre grande région Aquitaine !

Les énergies renouvelables en mer en France : panorama des projets les plus avancés



Loi bio-diversité et parc marin

Après 2 ans de gestation parlementaire la loi bio-diversité vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat. Les décrets d'application devraient être promulgués en début d'été. L'article 38 bis de cette loi permettra la création de 3 comités géographiques (Vendée/Pertuis/Gironde) au sein de l'organe de gouvernance du Parc marin. Rappelons que notre association compte déjà depuis un an un titulaire et un suppléant dans le Conseil de gestion central et que nous aurons également un siège dans le comité géographique Gironde.



Croisières sur la Gironde

Où en est le sympathique projet de croisière Bordeaux /Royan ? On se souvient qu'un aller/retour d'essai avait été annulé au dernier moment en mai 2015. Les quelques kilomètres entre la limite administrative fleuve /mer (diagonale St Georges de Didonne / Le Verdon) et le port de Royan ne peuvent être parcourus par un navire fluvial qu'après délivrance d'une dérogation administrative. Cette dérogation n'a jamais été accordée malgré une demande en bonne et due forme déposée par l'armateur et soutenue par la mairie de Royan !



Que fait-on du « Droit d'usage » ?

Les verdonnais ont été surpris et n'ont pas compris le verrouillage des espaces qu'ils fréquentaient depuis toujours et qui font partie de l'âme du village. Les générations se sont succédées et toutes ont des souvenirs inoubliables de moments passés du côté des marais du Conseiller sans dégrader ni détruire quoi que ce soit. Peut-on considérer que le droit d'usage ne peut plus être appliqué ? Y a-t-il une nouvelle loi qui supprime « ce privilège » ? Et si oui, laquelle ?

Ce n'est pas l'avis des villageois qui souhaiteraient pouvoir discuter avec les auteurs de ces verrouillages. Il y a eu des activités industrielles par le passé, mais l'accès n'a jamais été interdit concernant une partie de ces lieux constituée de marécages (et protégée par Natura 2000).

Du jour au lendemain on a supprimé ces petits bonheurs simples. Le vivre ensemble, le savoir vivre, la correction, le respect, auraient, sans aucun doute, voulu que l'on donne des explications aux habitants de ce village. Une simple réunion de la part du GPMB ou des élus, expliquant le pourquoi du comment, aurait calmé les esprits et évité une révolte latente car, paraît-il, ces verrouillages sont en prévision de la relance du trafic porte-conteneurs.

Tout est désormais barricadé, fermé, clôturé, cadénassé, verrouillé par des portails, des clôtures barbelées, d'énormes blocs de pierre. Une majorité des verdonnais ne peut accepter que soient finies : la cueillette des mûres derrière le chenal du Vieux Port aux Huîtres, les promenades vers les marais du conseiller pour admirer aigrettes, hérons, cygnes, cigognes, et autres volatiles nageant dans les eaux des marais, les balades côté estuaire pour apprécier les vues incomparables et les quelques tonnes de chasse pour lesquelles il faut un laissez-passer et être chasseur pour y accéder, la pêche aux esquires dans les petits chenaux des marais, la prise de photos caractéristiques de ces lieux exceptionnels.

Il semble qu'une majorité des autochtones n'accepte pas cette suppression d'espaces qui leurs sont chers ni le manque de considération, et pour eux, ce n'est pas fini.



« Une pointe pour tous » devient « Estuaire pour tous » ?, à notre future assemblée générale de le décider...



**Cette année notre assemblée générale
se tiendra à Soulac, le samedi 25 juin**

Cette année notre assemblée générale sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire avec pour objet : **le changement de nom de notre association**. Comme vous devez vous en souvenir nos deux premières demandes d'agrément (2010 et 2014) se sont soldées par un refus de l'administration avec pour motif notre aire géographique de travail s'avérant trop faible par rapport à notre nombre d'adhérents (1200)...

Monsieur le préfet de la région Aquitaine, préfet de Gironde dans son arrêté du 19 juillet 2013, avait considéré que le rayon d'actions de l'association, bien qu'élargi à l'entrée de l'estuaire de la Gironde sur les 2 rives, portait essentiellement sur le territoire de la Communauté de communes de la Pointe du Médoc qui ne regroupe que 11 communes, c'est-à-dire 2% du nombre de communes girondines (542) et 1% de la population départementale. L'association avait demandé en tout premier lieu un agrément interrégional (région Aquitaine et région Poitou Charentes), ce qui nous semblait logique !

La législation ayant changé en 2011 et après que notre dossier se soit baladé assez longtemps dans pas mal de services, on nous a précisé que la

demande d'agrément devait être faite au niveau départemental Gironde (excluant automatiquement la région Poitou Charentes)...

Le dossier a été refait en tenant compte de cette précision...

Nous avons multiplié les démarches auprès de l'administration, rencontré pas mal de représentants tant au niveau du Conseil Général 33 que de la DREAL AQUITAINE (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Logement)...

Conclusion : la Pointe du Médoc ne regroupant que 11 communes et ne représentant que 1% de la population départementale...

Notre demande avait été rejetée !

Non seulement nous sommes pu- gnaces mais on ne pourra plus nous répondre que notre rayon d'action n'est pas assez étendu puisque désormais nos régions sont regroupées... Nous avons évidemment consulté notre avocat et selon ses conseils nous redéposons une 3^{ème} demande d'agrément, cette fois régionale sur AQUITAINE-POITOUCHARENTES-LIMOUSIN. Auparavant nous devons changer notre nom actuel en ESTUAIREPOUR-

TOUS, ce qui reflétera mieux notre zone d'actions.

Cet agrément apporterait la possibilité à notre association d'être entre autres membre du conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux et ainsi de travailler à l'amélioration de la protection de notre estuaire.

Rappelons que notre force est justement notre nombre d'adhérents, mais aussi notre autonomie financière et donc notre liberté de parole !

**Nous avons besoin de vos adhésions
pour continuer à garder cette
autonomie !**

L'estuaire pour tous
Journal du collectif des deux rives

Directeur de la publication : Philippe Lucet -
Rédaction : le groupe « journal » du collectif
« Une Pointe pour tous » - **Création et mise
en page :** Christian Gasset - **Photographies :**
Photos : Marie-josé Morales, Philippe Lucet,
Une pointe pour tous - **Impression :** Imprimerie
Médulienne, Soulac-sur-Mer

Coordonnées :
Gironde : 06 37 15 09 28
Charente-Maritime : 06 84 30 88 74

L'estuaire pour tous
Le journal du collectif des deux rives
BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer
<http://www.estuairepourtous.org/>